



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-POS-174

Déposé le : 10.05.16

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Prestations sociales : adéquation entre l'effort administratif et le bénéfice engendré pour le bénéficiaire ?

Texte déposé

Dans le cadre des prestations sociales vaudoises, l'effort administratif, et donc financier, nous semble disproportionné pour certaines prestations par rapport au bénéfice engendré pour les bénéficiaires.

Mais les chiffres qui pourraient confirmer ou infirmer ce constat ne sont pas détaillés dans les différents rapports à disposition, tels, pour prendre un exemple, le rapport de gestion de la Caisse cantonale vaudoise de Compensation AVS si l'on pense aux PC familles. Le coût global de la prestation est indiqué, mais nous ne savons pas quelle est la hauteur des frais de fonctionnement de la prestation.

Or, il est clair qu'une prestation peut être excellente sur un plan théorique, mais ne pas aboutir aux résultats escomptés dans la pratique. Une mesure peut être compliquée à mettre en œuvre sur le terrain, et provoquer des coûts importants ; ou un nombre de bénéficiaires très restreint peut provoquer des démarches individuelles disproportionnées et onéreuses, d'autant plus si l'aide obtenue ne représente qu'un petit montant.

Dès lors, nous prions le Conseil d'Etat de nous fournir les chiffres détaillés relatifs aux frais de fonctionnement des prestations sociales. Plus spécialement, nous désirons une analyse approfondie des prestations suivantes, qui nous paraissent particulièrement concernées par cette problématique :

- Revenu d'insertion
- Allocations de maternité cantonale pour les bas revenus
- Prestations complémentaires (PC) pour famille
- Allocation spéciale pour familles s'occupant d'un mineur handicapé à domicile

Par ailleurs, une rationalisation telle que celle prévue par la loi sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonale vaudoise (LHPS) est-elle appliquée dans le cadre de ces catégories d'aides ? Si ce n'est pas le cas, pour quelle(s) raison(s) ?
Nous remercions par avance le Conseil d'Etat de son rapport.

Commentaire(s)

Afin de clarifier la hauteur de l'effort administratif permettant d'accorder certaines aides, ce postulat demande au Conseil d'Etat de transmettre au Grand Conseil une analyse détaillée concernant essentiellement quatre prestations susceptibles d'engendrer des coûts administratifs importants. Il s'agit donc par cette démarche de déterminer si des coûts administratifs sont disproportionnés par rapport à l'aide potentiellement accordée afin de permettre de les limiter et de les réduire. Dans le même ordre d'idée, nous désirons savoir si la LHPS est appliquée en l'espèce et, sinon, pourquoi ?
Nous remercions le Conseil d'Etat pour son futur rapport, que nous attendons avec intérêt.

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- | | |
|---|-------------------------------------|
| (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures | <input checked="" type="checkbox"/> |
| (b) renvoi à une commission sans 20 signatures | <input type="checkbox"/> |
| (c) prise en considération immédiate | <input type="checkbox"/> |

Nom et prénom de l'auteur :

Claire Richard

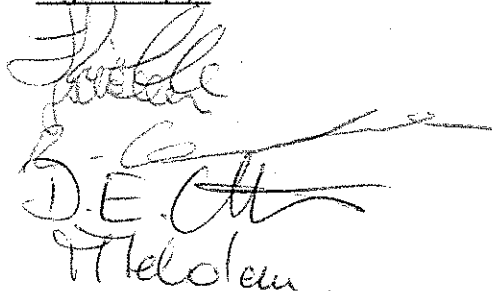
Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Nicolas Laurent
Sébastien Jemel
Courdesse Régis
Christin Dominique - Ella
Meldrum Martine

Signature(s) :



Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des députés signataires – état au 1 mars 2016

Aellen Catherine	Christen Jérôme	Eggenberger Julien
Ansermet Jacques	Christin Dominique-Ella	Ehrwein Nihan Céline
Attinger Doepper Claire	Clivaz Philippe	Epars Olivier
Aubert Mireille	Collet Michel	Favrod Pierre-Alain 
Baehler Bech Anne	Cornamusaz Philippe	Ferrari Yves
Ballif Laurent	Courdesse Régis	Freymond Isabelle
Bendahan Samuel	Creteigny Gérald	Freymond Cantone Fabienne
Berthoud Alexandre	Creteigny Laurence	Gander Hugues
Bezençon Jean-Luc	Croci-Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Blanc Mathieu	Crottaz Brigitte	Germain Philippe
Bolay Guy-Philippe	Cuérel Julien	Glauser Nicolas
Bonny Dominique-Richard 	De Montmollin Martial	Golaz Olivier
Bory Marc-André	Debluë François	Grandjean Pierre
Bovay Alain	Décosterd Anne	Grobéty Philippe
Buffat Marc-Olivier	Deillon Fabien	Guignard Pierre
Butera Sonya	Démétriadès Alexandre	Haldy Jacques
Cachin Jean-François 	Desmeules Michel	Hurni Véronique
Calpini Christa	Despot Fabienne	Induni Valérie
Capt Gloria	Devaud Grégory 	Jaccoud Jessica
Chapalay Albert 	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Chappuis Laurent 	Donzé Manuel 	Jaquier Rémy
Cherubini Alberto	Ducommun Philippe	Jobin Philippe 
Cherbuin Amélie	Dupontet Aline	Jungclaus Delarze Suzanne
Chevalley Christine	Durussel José	Kappeler Hans Rudolf 
Chollet Jean-Luc	Duvoisin Ginette	Keller Vincent

Liste des députés signataires – état au 1 mars 2016

Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Rydlo Alexandre
Krieg Philippe	Oran Marc	Schaller Graziella
Kunze Christian	Pahud Yvan	Schelker Carole
Labouchère Catherine 	Papilloud Anne	Schobinger Bastien 
Lio Lena	Pernoud Pierre-André	Schwaar Valérie
Luisier Christelle	Perrin Jacques 	Schwab Claude
Mahaim Raphaël	Pidoux Jean-Yves	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier	Pillonel Cédric	Sordet Jean-Marc 
Manzini Pascale	Podio Sylvie	Stürner Felix
Marion Axel 	Probst Delphine	Surer Jean-Marie 
Martin Josée	Randin Philippe	Thalmann Muriel
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Rau Michel	Tosato Oscar
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Meienberger Daniel 	Renaud Michel	Trolliet Daniel
Meldem Martine	Rey-Marion Alette 	Tschopp Jean
Melly Serge	Rezso Stéphane	Uffer Filip
Meyer Roxanne	Richard Claire	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Riesen Werner	Voiblet Claude-Alain
Miéville Michel	Rochat Nicolas	Volet Pierre
Modoux Philippe	Romano Myriam	Vuarnoz Annick
Mojon Gérard	Roulet Catherine	Vuillemin Philippe
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette 	Wüthrich Andreas
Mossi Michele 	Rubattel Denis	Wyssa Claudine 
Neyroud Maurice	Ruch Daniel	Züger Eric